
**LA SEIGNEURIE ET LES PREMIERS
SEIGNEURS D'ENGHIEN (II)**

**BONIFACE D'ENGHIEN (1117),
SEIGNEUR D'ENGHIEN ?**

LUC DELPORTE

[PROTOCOLE] In nomine sancte et indiuidue trinitatis Buchardus diuina miseratione Cameracensium episcopus tam futuris quam presentibus in perpetuum. [ARENKA] Cum in ecclesiaste scriptum sit : quodcumque potest manus tua facere instanter [5] operare quia nec opus nec ratio nec scientia nec sapientia est apud inferos quo tu properas uigilantius nobis est operandum ne quid propter negligentiam infernalis habitatio meritis nostris derogat ne salutem animarum inertia nostra pium licet. [NARRATIO] Nos igitur etsi minus in largitione [10] propria efficaces sumus catholicorum eius oblationibus congratulantes donaria que a comite Balduino ecclesie sancti Dyonisii prope Montes oblata et ab uxore sua Iola et filio suo Balduino concessa sunt priuilegio nostro annotare decreuimus. Dedit enim prefate ecclesie [15] ad usus monachorum deo ibidem regulariter famulantium concessione ut prefatum est uxoris sue et filii sui allodium de Oberceis tam in seruis quam in ancillis cultis et incultis siluis aquis molendino et pratis liberum omni aduocacia omni exactione omni que seculari [20] districtu exceptis his que abbas et monachi ad ecclesie sue commoditatem ibidem deposuerint. Huic concessioni assenserunt prefati comitis fratres Ernulfus et Willelmus. Testes sunt Widricius abbas de Altomonte Hugo abbas de Crispinio Lambertus prepositus Alardus decanus Sonzo [25] thesaurarius Ernaldus Johannes Hato canonici pares etiam eiusdem comitatus Godefridus de Bulcenio Wido de Chirua et frater eius Theodericus Gossuinus Auesnensis et frater eius Isembardus Godefridus de Arescoth Hugo de Lens Arnulfus de Crois Walterus de Tornaco Gotscelinus [30] de Antoin Ansellus de Merbiis Bernardus et Isaac filius eius Drogo de Buzeiis Gonterus de Cin **Bonifatius de Adenghien** Baldricus de Roisin Theodericus de Anuen et Rabodo frater eius Arnulfus filius Gerardi Alulfus de Gumeniis Almannus Rode et Gonterus frater eius Ysaac [35] quoque castellanus Walterus iudex Gillebertus uillicus Rodulfus de Turri Henricus et Eppo de Braine Willelmus de Dunio Fulcho Ansellus et Amandus uillici Arnulfus spina Walterus bialnes Walterus de Anzen Almandus furmentius Petrus et Ranerus de Lespais. [DISPOSITIO] Nos uero [40] episcopali auctoritate ecclesie in posterum preidentes allodium ut prescriptum est sepedicte priuilegii nostri munimento assignamus confirmamus et conseruatoribus benedictionem offerimus. [CORROBORATIO] Si qua autem canonica secularis ue persona contra hanc nostri decreti paginam in [45] ecclesie derogationem super hiis ulterius scienter emergerit anathematis rigore quoad resipuerit cohercita a communionem ecclesiastica prorsus sit aliena. Vt igitur hec in perpetuum rata permaneant nostre auctoritatis subsigillatione canonica etiam astipulatione corroboramus. [ESCHATOCOLE] [50] Signum Anselli eiusdem abbatis archidiaconi. Signum- Johannis archidiaconi. Signum- Radulfi archidiaconi. Signum- Theoderici archidiaconi. Signum- Erleboldi prepositi Bernardi Balduini Haduini Alboldi Fulconis Hugonis canonicorum. Actum est autem hoc anno incarnati uerbi M-o_C-o_XVII-o [55] indictione XI presulatus domni Burchardi II-o. Ego Weriboldus cancellarius scripsi et subsignauit.

LA SEIGNEURIE ET LES PREMIERS SEIGNEURS D'ENGHIEN (II)

BONIFACE D'ENGHIEN (1117), SEIGNEUR D'ENGHIEN⁴¹ ?

*Bonifatius
de Adenghien*

pair [?] du comté de Hainaut

(... 1117 ...)

seigneur d'Enghien [?] (... 1117 ...)

Depuis Ernest Matthieu, les historiens ont pris l'habitude de faire d'Englebert, cité en 1092, le premier seigneur d'Enghien connu et d'Hugues son successeur. Certains auteurs n'ont pas hésité à affirmer un lien de filiation entre le premier et le second, lien de parenté qui n'est pourtant corroboré par aucune source.

L'histoire ancienne de la famille d'Enghien est remplie de zones d'ombres. Sans doute ne sera-t-il jamais possible d'y faire toute la clarté. Les points obscurs méritent pourtant d'être examinés par les historiens avec tout le sérieux qui s'impose.

En effet, les questions essentielles sont encore nombreuses. Quelles sont, par exemple, les origines familiales et géographiques des premiers Enghien ? Quel était leur patrimoine à la fin du XI^e et dans la première moitié du XII^e siècle ?

Le trou, qui correspond approximativement à une génération, séparant la mention d'Englebert 1^{er} et l'apparition d'Hugues dans les sources ne devrait-il pas nous inciter à nous interroger ? Pourquoi la mention de Boniface d'Enghien, en 1117, parmi les principaux nobles du comté de Hainaut n'a-t-elle jamais suscité le moindre intérêt auprès des historiens d'Enghien ? Où faut-il situer ce personnage dans la succession des

⁴¹ Avant le milieu du XII^e siècle le terme Enghien ne désigne pas encore la ville du même nom mais le village de Petit-Enghien.

seigneurs d'Enghien ? Quels pourraient bien être les liens de parenté qui l'unissent avec Englebert 1^{er}, mais aussi avec Hugues et son frère Gossuin ? Enfin, a-t-il joué un rôle dans l'émergence de la seigneurie d'Enghien ? Ce sont ces questions qui vont retenir ici notre attention.

Boniface d'Enghien n'est connu que par une seule mention en 1117. Il nous faut donc décortiquer avec soin l'acte dans lequel il apparaît pour en tirer toutes les informations qu'il pourrait nous fournir.

L'acte épiscopal de 1117 : un peu de diplomatie⁴²

L'acte de 1117 est une confirmation épiscopale. Il commence par un protocole tout à fait classique avec invocation, suscription avec formule d'humilité, adresse et salut. Il est suivi par un préambule sur lequel nous ne nous attardons pas. Vient ensuite la partie essentielle pour notre propos, à savoir un long exposé qui, comme c'est généralement le cas dans une charte de confirmation, relate l'action juridique soumise à confirmation, c'est-à-dire la donation en faveur de l'abbaye de Saint-Denis de l'alleu d'Obrechies faite par le Comte de Hainaut. C'est dans cette partie de l'acte que se retrouve la liste de témoins où figure Boniface d'Enghien. A la suite de cet exposé, on trouve un court dispositif où l'évêque confirme l'action juridique relatée dans l'exposé. La corroboration et l'eschatocole terminent l'acte. On y trouve la liste des témoins à la confirmation par l'évêque et la date de l'acte.

Ces précisions d'ordre diplomatique sont importantes, car elle permettent de distinguer au sein de l'acte deux temps : le rappel de la donation du comte – laquelle a peut-être fait l'objet d'un acte distinct mais que nous n'avons pas conservé – et la confirmation par l'évêque en 1117 – laquelle fait l'objet de l'acte analysé ici.

Une première constatation s'impose donc : Boniface d'Enghien n'est pas témoin de l'acte épiscopal, mais bien de la donation de l'alleu d'Obrechies par le Comte et sa famille, donation à laquelle il a donc assisté en présence d'autres personnalités du comté à une date inconnue mais nécessairement antérieure à la confirmation par l'évêque.

Seules donc nous importent les informations contenues dans l'exposé de l'acte. On y apprend que le comte de Hainaut Baudouin III, son épouse Yolande et leur fils, le futur Baudouin IV, ont fait don à l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie, de l'alleu d'Obrechies, avec tout ce qui en

⁴² Pour une information rapide et de grande qualité sur la diplomatie, voir O. GUYOTJEANNIN, J. PYCKE et B.-M. TOCK, *Diplomatique médiévale*, s.l., Brépols. (L'atelier du médiéviste, 2).

dépendait, à savoir des serfs et des serves, des terres cultivées ou encore incultes, des bois, des eaux, le moulin, des prés ; le tout libre de toute avouerie et de toutes exactions seigneuriales. Arnould et Guillaume, frères du comte, consentirent également à cette donation. Comme la coutume l'exige, des témoins assistèrent à la donation. Pas moins de 47 personnes sont mentionnées, ce qui est beaucoup plus qu'à l'accoutumée.

De toute évidence, cette donation a fait l'objet d'une solennité peu courante. Pour comprendre la portée de cet acte, il convient donc de se pencher un instant sur les événements qui aboutirent à la donation de l'alleu d'Obrechies.

Le contexte

Il faut sans doute distinguer ici deux niveaux. Tout d'abord, le contexte politique, avec la formation des principautés territoriales et les luttes dynastiques entre le Hainaut et la Flandre. Ensuite, la fondation et la constitution du domaine de l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie, fondation comtale dont le rôle dans la politique des Baudouin ne doit pas être négligé.

Les difficultés politiques des comtes de Hainaut expliquent peut-être leur soudain intérêt pour la vie religieuse de leur comté.⁴³ Après avoir, comme les autres dynastes de l'époque, largement spolié les institutions religieuses, ils se présentèrent désormais comme leurs grands protecteurs. La fondation de Saint-Denis participe de cette nouvelle politique. Vers 1079-1080, Baudouin II de Hainaut établit un groupement de moines dans son alleu de Saint-Denis. En 1081, la comtesse Richilde annonça son intention de relever ce petit monastère.⁴⁴ Elle confirma à la communauté la possession de ses biens, la dota ensuite de nouveaux biens et la soumit à Saint-Marie de Sauve-Majeure près de Bordeaux. A cette époque, la formation d'immenses domaines abbataux comme aux VII^e et VIII^e siècles étaient totalement révolue. De plus, la jeune

⁴³ Sur ce point et ce qui suit : M. REVELARD, *Les origines*, dans *Trésors d'art de Saint Denis en Broqueroie*, Salle Saint-Georges, 27 septembre – 3 novembre 1968, s.d.n.l., pp. 19-20.

⁴⁴ On a longtemps considéré que cet événement correspondait avec la fondation de l'abbaye. C'est, par exemple, la position d'U. BERLIERE, *Abbaye de Saint-Denis en Broqueroie*, dans *Monasticon Belge*, t. 1, *Provinces de Namur et de Hainaut, Maredsous*, 1890-1897, pp. 229-243.

abbaye avait été fondée dans une région où les possessions monastiques étaient particulièrement denses avec les chapitres Sainte-Waudru et Saint-Germain de Mons, Saint-Vincent de Soignies et le monastère d'Hasnon. Au XII^e siècle, la nouvelle institution dû aussi faire face à la concurrence des fondations voisines de Saint-Feuillen du Roeulx, de Bonne-Espérance et de Cambron.

La formation du patrimoine de Saint-Denis sera surtout déterminée par la politique de restitution des biens ecclésiastiques préconisées par la papauté dès le XI^e siècle. Mais, le domaine primitif, c'est à la famille comtale que l'abbaye le devra. Baudouin II avait donné aux moines quelques biens situés autour du monastère. En 1081, Richilde confirma ces possessions et les accrut. L'ensemble de l'alleu de Saint-Denis passa rapidement en pleine propriété au monastère. S'y ajoutèrent encore par la suite quelques terres dans le village de Montignies-les-Lens et les biens du chapitre Saint-Pierre de Mons.

Quelques années plus tard, en 1117, le comte Baudouin III, poursuivit la dotation de l'abbaye en lui cédant un vaste domaine situé aujourd'hui dans le Hainaut français. C'est la donation d'Obrechies à laquelle assista Boniface d'Enghien. Avec l'alleu de Saint-Denis, il s'agit du bien le plus important qui entra dans le patrimoine de l'abbaye. La cession d'un ensemble aussi vaste à une institution religieuse était devenue tout à fait exceptionnelle au XII^e siècle. On en mesure donc toute l'importance. On comprend dès lors aussi l'ampleur des solennités qui accompagnèrent cette donation : l'intervention de l'évêque de Cambrai, la présence et le consentement Yolande, épouse du comte, et de leur fils, le futur Baudouin IV, des frères du comte Arnould et Guillaume, le témoignage de hauts dignitaires ecclésiastiques, et celle de la plupart des membres de la vieille noblesse du comté.

La liste de témoins et la mention de « pairs de Hainaut »

Le nombre de témoins qui assistèrent à la donation est plus important qu'à l'accoutumée. La liste qui en reprend les noms distingue d'une part des dignitaires ecclésiastiques et d'autre part une série de seigneurs laïques introduite par la formule « *pares etiam eiusdem comitatus* ». Les laïques présents sont donc qualifiés de « pairs du comté [de Hainaut] ».

L'examen de cette liste fait immédiatement apparaître que bon nombre des principaux nobles du comté étaient présents : Bouchain, Chièvres, Avesnes, Lens, Croix, Tournai, Antoing, Merbes, Chin, Enghien, Roisin,

Anvaing, Gognies, etc.⁴⁵ Mais on constate également la présence, en nombre, de *ministeriales* du comte de Hainaut dont l'origine sociale est souvent difficile à établir. Certains appartiennent sans aucun doute aux couches les plus élevées de la société. C'est le cas des Mons ou des Braine. Mais que penser des autres et de ces officiers subalternes (*iudex*, *villicus*) dont seuls les prénoms et fonctions sont connues ?

Bien que l'acte ne le précise pas, on peut se demander si la donation ne s'est pas faite lors d'une réunion de la *curia* du prince.⁴⁶ Léopold Génicot, qui a étudié la naissance et les débuts de cette *curia*, place son apparition dans le dernier tiers du XI^e siècle. Il n'est pas aisé de connaître les membres de l'entourage du comte à cette époque reculée, mais entre 1065 et 1100, une dizaine d'actes permettent d'isoler un petit noyau de conseillers en quelque sorte permanents. Ce sont les Mons, Roisin, Lens, Thuin, Ribemont, ...

Les textes du début du XII^e siècle, plus nombreux, confirment que le comte garde en permanence auprès de lui ou convoque fréquemment un groupe de personnages qui constitue sa cour proprement dite. Il faut noter que la composition de cette cour, qui varie parfois fortement d'une séance à l'autre, est, à l'origine, loin d'être parfaitement homogène. Elle comporte des *principes*, des *milites* et des *ministeriales* et compte aussi bien des serfs que des *liberi*.

Les listes de témoins du XI^e siècle rangent les personnages dans l'ordre suivant : en tête les *principes*, puis les châtelains et les officiers auliques, enfin des individus dont la qualité n'est pas précisée et dont on ne peut dire si ce sont des nobles ou des ministériaux inférieurs.

Les *principes* (parfois nommé *optimates* ou *proceres*) tiennent donc le premier rang.⁴⁷ Il s'agit d'un petit nombre d'individus dont le caractère essentiel est d'être de riches propriétaires fonciers. Ils sont tous nobles et libres. On les retrouve certes en possession de fiefs du comte, voire d'autres personnages, mais le gros de leur fortune est encore constitué d'alleux. Ils disposent d'un château et de leurs propres *mitites* ou vassaux. Ils se marient entre eux, formant ainsi une caste qui n'hésite pas à afficher une certaine indépendance à l'égard du comte.

⁴⁵ Quelques familles importantes n'y figurent pas : Hon, Prouvy, Quiévrain, Barbançon, Blicquy, Silly, Ligne, Mons, Chimay, Condé, etc.

⁴⁶ Pour ce qui suit : L. GENICOT, *Le premier siècle de la « curia » de Hainaut (1060 env.-1195)*, dans *Le Moyen Age*, 1947-1948, pp. 39-60.

⁴⁷ Il faut noter que ce n'est que vers le milieu du XII^e siècle que le terme *princeps* change de sens pour désigner exclusivement le prince territorial.

L'acte de 1117 fait figurer Boniface d'Enghien dans le groupe des grands seigneurs, qui apparaissent ailleurs explicitement qualifiés de *principes* et/ou *nobiles*, avant celui des *ministeriales*.

La fin du XI^e siècle et toute la première moitié du XII^e siècle est caractérisée par une évolution lente mais irréversible. Le comte s'efforce par tous les moyens de s'attacher les principaux nobles : inféodations, nominations à de hautes fonctions (châtelains, officiers auliques), obtentions d'importantes charges ecclésiastiques, alliances matrimoniales. De leur côté, les « grands », pour éviter le morcellement excessif de leurs alleux, finissent par les reprendre en fiefs du comte dont la force s'affirme de plus en plus. Ils se muent ainsi en vassaux du prince territorial, les plus fidèles devenant les *commilitiones comitis*. La terminologie employée à leur égard reflète bien cette transformation. Ils perdent le qualificatif de *principes* et apparaissent désormais, pour les plus puissants, comme *barones* ou *pares*, pour les autres comme *nobiles* ou même simplement comme *militēs*.

A l'opposé de la plupart des autres grandes familles nobles du comté, les Enghien résistèrent autant qu'ils purent à cette évolution. Jamais nous ne les retrouverons dans les listes de *commilitiones* du comte, contrairement aux Chin, Mons, Roelux, Quiévrain, Fresnes, Ligne, Mons, Trazegnies, Wavrin, Prouvy, etc. Au XII^e siècle, les pairies de Mons et de Valenciennes sont aux mains des Avesnes, Barbançon, Chimay, Lens, Roelux, Quévy, Walincourt, Trazegnies, Gavre, Hamaide, Mons, Prouvy, Trit, Caudry, Fresnes, Préseau et Jauche. La famille d'Enghien s'est soigneusement tenue à l'écart de ce vaste mouvement et échappe encore fortement à l'emprise comtale.

Or, l'acte de 1117 place Boniface d'Enghien parmi les « *pares etiam eiusdem comitatus* », donc parmi les pairs de Hainaut. N'est-on pas là en pleine contradiction avec ce que nous venons d'avancer ? Pas si, dans cet acte de 1117, on attache encore au mot « *pares* » le sens qu'il avait à la fin du XI^e siècle. A l'origine, ce terme est surtout employé dans le sens d'égaux en justice, mais il l'est aussi, à l'époque qui nous intéresse ici, avec l'acception de « grand ». Pour L. Génicot, l'utilisation qui en est faite dans notre texte, le premier texte diplomatique hainuyer à l'utiliser, en fait un synonyme de *nobiles*.

Boniface d'Enghien, dont nous avons ici l'unique mention, faisait donc partie de ce groupe de « grands », de *principes* du comté de Hainaut. Il devait donc être noble, puissant (militairement) et riche (grand propriétaire d'alleux et, peut-être déjà, de fiefs).

Boniface a-t-il été seigneur d'Enghien ?

La question peut sembler incongrue, elle est pourtant essentielle. Boniface est connu des historiens d'Enghien depuis Ernest Matthieu. Personne ne s'est toutefois interrogé sur ce personnage, dont on vient de voir qu'il faisait partie des « grands nobles » du comté, et au prénom duquel est associé le nom de la terre et seigneurie d'Enghien.

Dans les actes antérieur à l'an Mil, on donne seulement le prénom et parfois la fonction des personnes mentionnées. En Flandre, durant la première moitié du XI^e siècle, et en Hainaut, vers le milieu du même siècle, les prénoms commencent à être accolés d'un nom de lieu. Cela deviendra une habitude qui se généralisera dans la seconde moitié du XI^e siècle. Les individus sont alors identifiés au moyen d'un prénom et d'un nom de lieu dont ils sont seigneur et où se trouve généralement leur résidence principale.⁴⁸

La transmission héréditaire de ce nom n'est pourtant pas encore de mise. En principe, seul le détenteur d'une terre en porte le nom. Les autres membres de la familles sont frères de ... ou fils de ..., mais ne portent pas encore de véritable patronyme. Par contre, il n'est pas rare de les voir porter un surnom. Dans le même ordre d'idée, le même personnage peut être qualifié, dans les actes, avec différents nom de seigneurie selon le lieu où il agit et une même lignée peut facilement abandonner une ancienne dénomination pour en adopter une nouvelle. Ce n'est, *grosso modo*, que vers le milieu du XII^e siècle et par la suite que les dénominations auront tendance à se fixer et à devenir patronymiques.

Ainsi, au sein même de la famille d'Enghien, peut-on constater que, dans toute la première moitié du XII^e siècle, seul Hugues est qualifié d'Enghien. Jamais son frère Gossuin, même lorsqu'il apparaît seul dans un acte, ne porte ce qualificatif. Il est, par contre, régulièrement affublé d'un surnom. Les choses changent avec la génération suivante, celle des enfants d'Hugues, que l'on retrouve plus volontiers chacun avec le nom d'Enghien, alors qu'il est certain qu'ils n'en étaient pas seigneur.

Boniface, en 1117, n'est pas fils de ... ou frère de ..., il est qualifié « d'Enghien ». Rappelons que notre homme est témoin d'une donation très importante, effectuée par le comte qui, pour l'occasion, a rassemblé autour de lui toute sa famille et la fine fleur de la noblesse hainuyère. Pourrait-on réellement imaginer que Boniface ait été qualifié « d'Enghien » dans cet acte si quelqu'un d'autre en avait été le vrai possesseur ? C'est peu probable.

⁴⁸ Cela n'empêche nullement qu'ils puissent avoir des possessions ailleurs, même très loin du centre de leurs domaines.

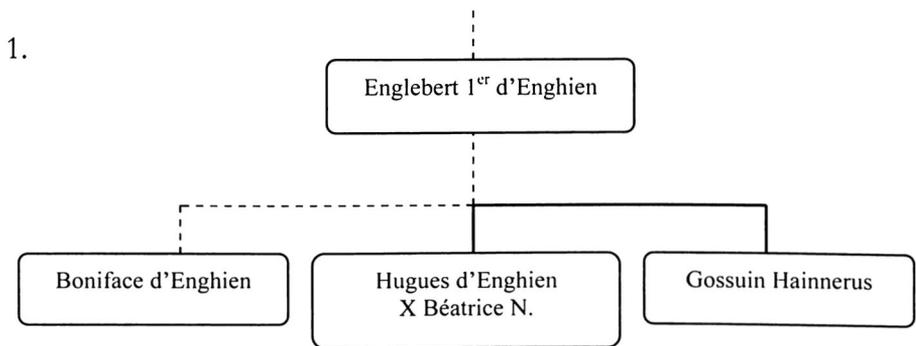
En l'absence de données nouvelles qui viendrait le contredire⁴⁹, affirmer que Boniface d'Enghien ait très bien pu être seigneur d'Enghien est tout à fait défendable. Les arguments en faveur de cette hypothèse ne sont, en tous cas, pas plus faible que ceux qui sont avancés – et généralement admis par tous les historiens – pour faire d'Englebert 1^{er} le premier seigneur d'Enghien connu.

Les liens de parenté de Boniface avec Englebert 1^{er} et Hugues

Est-il besoin de le rappeler, les liens de parenté qui unissent les premiers membres de la famille d'Enghien ne sont pas connus. Si on s'accorde généralement à voir en Englebert 1^{er} le père et en Hugues le fils, ce n'est là que supputation des historiens, car aucune source ne permet de confirmer définitivement cette hypothèse. S'il faut la regarder comme plausible, il n'en demeure pas moins que d'autres possibilités existent et qu'elles ont autant de valeur.

Englebert d'Enghien n'est connu que par une unique mention en 1092. La plus ancienne mention retenue d'Hugues d'Enghien date de 1121. Entre les deux, un hiatus de 29 ans, qui n'est que très partiellement comblé par la mention de Boniface d'Enghien en 1117. L'existence de ces trois personnages est certaine, mais les liens qui les unissent ne peuvent être précisés. Le seul lien familial qui soit avéré est le lien de fraternité entre Hugues et Gossuin, surnommé Hainnerus.

Envisageons dès lors successivement les différentes possibilités qui existent.

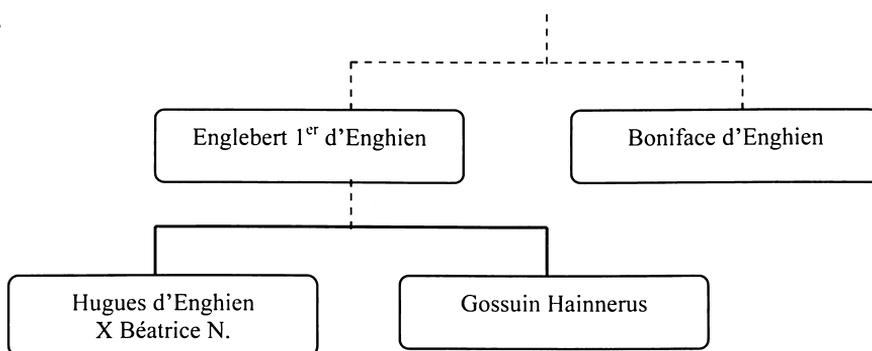


⁴⁹ Voir à ce propos, dans le présent volume, notre article sur « *La plus ancienne mention d'Hugues d'Enghien : 1110-1115 ou 1121 ?* », pp. 17-28. Il est évident que si l'on pouvait démontrer qu'Hugues d'Enghien, qui lui a bien été seigneur d'Enghien, est mentionné comme tel avant 1117, cela rendrait impossible le fait que Boniface ait pu être seigneur d'Enghien à cette date.

Englebert 1^{er} pourrait avoir eut pour fils Boniface, Hugues et Goussuin Hainnerus. L'aîné, Boniface, aurait succédé à son père à la tête de la seigneurie d'Enghien, qu'il détenait encore en 1117. Mort peu après, vraisemblablement sans postérité, ses biens seraient alors passés à son frère Hugues peu avant 1121. Ce dernier resta seigneur d'Enghien durant plus d'une quarantaine d'années.

Dans ce cas de figure, il y a un trou important d'un quart de siècle entre Englebert 1^{er} et les premières mentions de ses fils. Il n'est toutefois pas suffisant pour exclure cette hypothèse.

2.



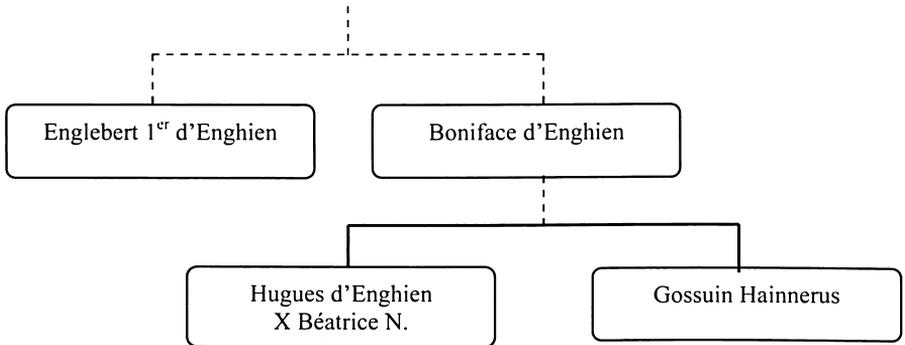
Englebert 1^{er} aurait eut pour frère Boniface et pour fils Hugues et Goussuin Hainnerus. Hugues aurait succédé à son père à la tête de la seigneurie d'Enghien avant 1121. Se pose alors le problème de la mention de Boniface comme seigneur d'Enghien en 1117. La seule solution est d'imaginer la mort d'Englebert 1^{er} alors que ses fils étaient encore mineurs et le pouvoir exercé dans l'intervalle par son frère Boniface jusqu'à la majorité féodale d'Hugues.

Faiblesse de cette hypothèse : La majorité féodale étant atteinte à 15 ans en Hainaut, Hugues ne peut être né qu'après 1102 et son frère Goussuin Hainnerus qu'après 1103, mais très rapidement après son frère. Hugues et Goussuin Hainnerus avait alors tout au plus 18 ans lorsqu'ils ont été adoubés (mention comme chevalier en 1121 pour Hugues et 1122 pour Goussuin Hainnerus). Or, l'accession à la chevalerie se situe plus généralement vers 20-25 ans. Elle pouvait toutefois s'effectuer plus tôt dans des circonstances exceptionnelles, notamment lors de l'accession à la majorité féodale d'un héritier mineur. Cela pourrait être le cas ici pour Hugues, mais cela ne se justifie sans doute pas pour son frère. De plus, l'adoubement n'était nullement obligatoire pour un membre de la haute

noblesse comme Hugues s'il voulait entrer en possession de ses titres et biens.

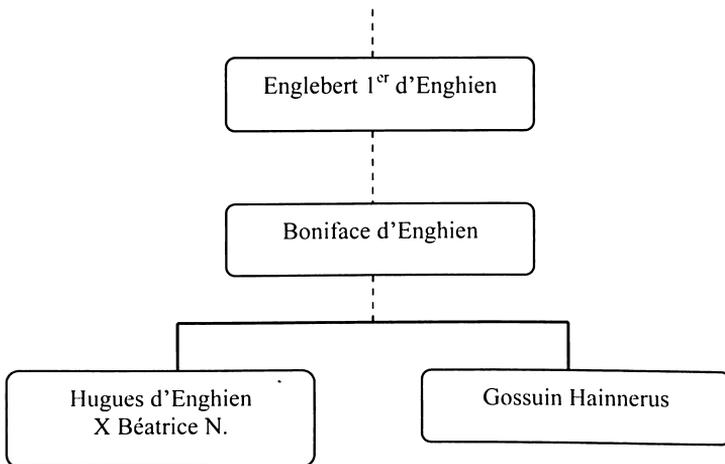
Ajoutons à cela qu'en 1138 déjà, le fils aîné d'Hugues, Gossuin, est mentionné dans un acte en compagnie de son père. Il avait donc au minimum 15 ans. Hugues était donc père au plus tard en 1123 alors qu'il avait tout au plus 20 ans. Ce n'est évidemment pas exclu.

3.



Englebert 1^{er} serait mort après 1092 sans postérité. Sa disparition lors de la première croisade, comme tant d'autres seigneurs de son temps, pourrait même être envisagée. Ses biens seraient passés à son frère Boniface, lequel est encore mentionné comme seigneur en 1117. Boniface aurait eut pour fils Hugues, qui lui succéda peu avant 1121, et Gossuin Hainnerus.

4.



Englebert 1^{er}, mentionné comme seigneur d'Enghien en 1092, aurait pour fils et successeur Boniface, encore à la tête de la seigneurie en 1117.

Boniface aurait pour fils Hugues, qui aurait succédé à son père peu avant 1121, et Gossuin Hainnerus.

Ces quatre hypothèses sont plausibles, même si la seconde posent d'avantage de problèmes. Rien ne permet de pencher définitivement en faveur le l'une plutôt que de l'autre. Hugues est peut-être bien le fils d'Englebert 1^{er}, comme on l'a généralement admis jusqu'ici, mais il pourrait très bien ne pas l'avoir été. Boniface est peut-être le fils d'Englebert 1^{er} et le frère d'Hugues, peut-être le frère d'Englebert 1^{er} et l'oncle d'Hugues, peut-être le frère d'Englebert 1^{er} et le père d'Hugues, et peut-être enfin le fils d'Englebert 1^{er} et le père d'Hugues.

Conclusion

Si le lien de parenté exact qui unit Boniface avec Englebert 1^{er} et avec Hugues n'a pu être précisé, par contre, il s'avère tout à fait possible qu'il ait été seigneur d'Enghien et qu'il exerçait ce pouvoir en 1117. Boniface appartenait aussi à la haute noblesse du comté de Hainaut, à ce groupe de seigneurs riches et puissants que l'on qualifiait parfois encore de *principes*. Ce sont là les conclusions auxquelles nous pensons pouvoir arriver dans l'état actuel de nos connaissances et dans les limites de la documentation disponible. Il reste à espérer que la découverte ou l'utilisation de nouveaux documents apportent des données nouvelles et permettent de reprendre le dossier et, pourquoi pas, de l'envisager sous un nouvel angle.